

Les habitants de Tourmignies craignent toujours d'avoir les pieds dans l'eau

lundi 15.06.2009, 05:07 - La Voix du Nord



Fin juin 2000, les Tourmignisiens avaient été copieusement inondés après de violentes pluies. PHOTO ARCHIVES

| TOURMIGNIES |

La lutte contre les inondations, les préoccupations de l'Association de défense du berceau de la Marque ainsi que la prise de position du maire d'Attiches (nos éditions du 7 et du 24 mai) incitent le maire de Tourmignies à faire part de l'inquiétude des habitants qui craignent qu'en cas d'orage fort, le village se transforme en une vaste « baignoire ». Et à demander aux parties concernées de faire diligence.

« *Tourmignies fait office de bassin de rétention et protège les communes en aval* », note-t-il avant d'expliquer que, pour ne pas perdre de temps, le plan local d'urbanisme du village vient d'être modifié afin de permettre, comme c'est prévu dans la première phase des travaux d'aménagement contre les débordements de la Marque, le recalibrage des ponts des rues Aline-Lerouge et du Château, trop étroits.

Pas question, pour autant, de les élargir avant que la zone de rétention du Pont-Tordoir soit réalisée. « *Il ne s'agit pas, pour nous, de déplacer le problème et d'inonder Pont-à-Marcq* », affirme Alain Duchesne tout en précisant que cette zone inondable qui sera excavée doit « *rester exploitable par les agriculteurs de Tourmignies pour assurer la pérennité des exploitations et permettre leur reprise par des jeunes.* » Alain Duchesne ne veut plus perdre de temps et a bon espoir que la capacité de la retenue des Neuf-Prés, de 2 000 à 10 000 m³, dans la forêt de Phalempin obtienne finalement l'aval des services préfectoraux qui y étaient

opposés à l'origine, arguant du fait que la communauté de communes du pays de Pévèle (CCPP) interviendrait hors de son territoire.

Réunion publique ?

Sur l'entretien de ces zones qui pose problème à l'Association de défense du berceau de la Marque, concernée par la création d'une zone d'expansion de crue à Drumez et, notamment, pour lutter contre une éventuelle prolifération des moustiques, y assurer la sécurité et l'entretien paysager, l'élu se fâche un brin. « *Tant que des querelles subsisteront, le projet prendra du retard et Tourmignies sera toujours menacé*, tempête-t-il. Si le conseil général ne remplissait pas son rôle, ce serait à la communauté de communes du pays de Pévèle (CCPP), qui est maître d'ouvrage, d'y surseoir. C'est au président de la CCPP, également conseiller général, de rassurer la population. En organisant, pourquoi pas, une réunion publique à Tourmignies avec des représentants du Département qui préciseraient leur participation pour l'entretien des sites. » • J. B.